

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 337

présenté par

M. Descoeur, M. Liger, Mme Frédérique Meunier, M. Fabrice Brun, M. Jean-Pierre Vigier,
M. Boucard, M. Brigand et Mme Petex

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.